

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION
CAMPING - AIRE NATURELLE - AIRE DE CAMPING-CARS
TAXE DE SÉJOUR 2025 – RÉGIME FORFAITAIRE**

À compléter impérativement par tous les propriétaires ou gérants / A renvoyer avant le 1^{er} mars 2024

Période de perception dans la commune de Biscarrosse : 1^{er} janvier au 31 décembre

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom et Prénom (Gérant/Propriétaire) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

IDENTIFICATION DE L'HÉBERGEMENT

Nom commercial :

Adresse :

Catégorie :

Classement :

(Fournir l'arrêté de classement)

Période d'ouverture de l'établissement :

ÉLÉMENTS DE CALCUL DE LA TAXE (article L.2333-43 et R.2333-56 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PÉRIODE DE MISE EN LOCATION (Rappel : dans la Commune de Biscarrosse du 1^{er} avril au 30 septembre)

Cocher la ou les période(s) de mise en location :

JANVIER

FEVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

CAPACITÉ D'ACCUEIL (Nombre Emplacements X 3)

Taux d'abattement sur les unités de capacité d'accueil en fonction de la période de mise en location

1 à 6 mois : 40 %

Au-delà de 6 mois : 60 %

CATÉGORIE ET TARIF : CAMPING – AIRE NATURELLE – AIRE DE CAMPING CARS ET TOUS LES AUTRES TERRAINS D'HÉBERGEMENT DE PLEIN AIR DE CARACTÉRISTIQUES DE CLASSEMENT TOURISTIQUE ÉQUIVALENTES:

CAMPING

sans classement ou
attente classement

3 étoiles - 0,80 €

1 étoile - 0,29 €

4 étoiles - 0,80 €

2 étoiles - 0,29 €

5 étoiles - 0,80 €

AIRE NATURELLE

0,29 €

AIRE DE CAMPING CARS

0,80 €

MONTANT DE LA TAXE DÛ :

((capacité – (capacité x taux abattement)) x tarif x nombre de nuitées

En foi de quoi je délivre la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le..... Signature